



SOCIETE DE TRANSPORT GRAND ANGOULÊME

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

PROCES VERBAL DE LA REUNION PLENIERE DU CSE DU 3 MARS 2025

Présents :

Mr Patrice Grand (Président)
Mr Jean-Sébastien Sartre (titulaire CFDT)
Mr Olivier Jardry (DS CFDT)
Mme Céline Mercier (titulaire CFDT)
Mme Aline Goasguen (titulaire FO)
Mr Hervé Perrin (titulaire FO)
Mr David Metayer (DS FO)
Mme Sylviane Russeil (titulaire UNSA)
Mr Frédéric Bolze (DS UNSA)
Mr Anthony Lenoir (titulaire UNSA)
Mme Pascale Blot (titulaire CFE – CGC)
Mr Sylvain Cadoret (DS CFE-CGC)
Mme Aurélie Jonquet (titulaire CGT)
Mr Fabrice Rougier (titulaire CGT)

Assistaient :

Mr José Moreau (invité par le Président)
Mme Pichot-Serrau (invitée par le Président)
Mme Natacha Bonnin assurait le secrétariat

Excusé(e)s :

Mr Anthony Dessimoulie (titulaire CFE-GCG)

Absents :

Mme Raud (DIRECCTE)
Mr ou Mme l'ingénieur(e) de la CARSAT
Docteur Merlin

Invité :

Monsieur Julien PICARD

Début de la réunion 14H00

Approbation du dernier procès-verbal (voir pièce jointe) :

Le Président appelle au vote pour l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion.

Nombre de votants : 10

Favorable : 10

Défavorable : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES :

4. Sollicitation MTCA pour participation financière au bus d'or

M. PICARD, vient présenter le projet et le budget « Bus d'Or » aux élus, afin d'obtenir une subvention. Il a trouvé de nombreux partenaires pour des prêts ou dons de matériel, et il a besoin d'une subvention financière pour diminuer le prix du repas des participants.

M. Jardry demande qui va assurer la sécurité de la manifestation.

M. Picard répond que des bénévoles sont prévus.

Mme Blot demande s'il y aura du public.

M. Picard répond que seules les familles proches des salariés pourront accéder au site.

Mme Blot demande comment M. Picard peut savoir combien de personne il y aura.

M. Picard répond qu'il ne sait pas car c'est la première édition, c'est pour cela qu'il faut lancer rapidement les invitations.

Le Président demande si MTCA souhaite une aide d'un montant défini à l'avance ou pour un nombre de repas.

M. Picard répond qu'il aimerait une aide de 15€ par personne.

Le Président demande si MTCA a demandé du soutien financier seulement au CSE.

M. Picard répond que les autres partenaires fonctionnent sous forme de dons.

M. Rougier propose de déterminer une somme par repas.

Le Président propose que le CSE participe pour 5€ et que la STGA participe aussi pour 5 € ce qui laisse un montant de 5€ par personne à financer par les participants. Il indique qu'il faut demander des volontaires sans tarder.

M. Picard indique qu'il y aura maximum 28 candidats.

Mme Jonquet demande pourquoi ce nombre.

Le Président répond que c'est à cause de la place nécessaire.

M. Jardry demande si le gagnant local ira plus loin dans le concours.

Le Président répond non, car c'est un concours uniquement local, décorrélé du national.

M. Picard demande au Président s'il peut se procurer auprès de l'UTP le plan des épreuves, car il n'a pas réussi à obtenir une réponse.

Le Président répond qu'il va demander.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus, pour une participation du CSE d'un montant de 5€ pour les personnes s'inscrivant au repas.

Nombre de votants : 10

Favorable : 8

Abstention : 2

Défavorable : 0

Mme Goasguen suggère de faire les inscriptions via Google forms.

Le Président propose d'ouvrir les inscriptions et que les participants règlent en chèque ou en espèces au CSE pendant les permanences.

M. Picard indique qu'il faut trouver un autre nom car le « Bus d'Or » appartient à l'UTP.

Le Président répond qu'il faut que les élus réfléchissent à un nom.

14h22 – départ de M. Picard

1. Quel est l'état d'avancement du déploiement des applications demandées ?

Le Président indique que cela a été fait la semaine dernière. Il faut regarder dans le catalogue sur la tablette.

M. Metayer indique que les élus vont diffuser l'information.

2. Food truck Angoulême et Cognac

M. Metayer indique que les élus ont retenu la date du 15 avril 2025 pour la prochaine animation food truck, avant la cessation d'activité de la prestataire. Les conditions de déroulement seront les mêmes.

Mme Mercier indique qu'à Cognac ce sera le 20 juin.

M. Metayer indique que la participation du CSE est de 20 € par personne à Angoulême et 16.60 € à Cognac. L'emplacement sur le site d'Angoulême sera déterminé en fonction de la météo.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus, concernant la prise en charge de l'animation food truck à Angoulême et à Cognac.

Nombre de votants : 10

Favorable : 10

Défavorable : 0

3. Parcs de loisirs pour l'été 2025

M. Metayer indique que 6 parcs ont été retenus cette année, il s'agit du zoo de la Palmyre, du zoo de Beauval, du zoo de Doué la Fontaine, du Parc Astérix, de la Vallée des singes et du Futuroscope. Il présente les tarifs qui seront appliqués. Pour le Futuroscope, la billetterie pour l'Aquascope n'est pas possible, car ce sont des billets datés, c'est trop compliqué à gérer.

Le Président appelle au vote pour connaître l'avis des élus, concernant les parcs de loisirs pour l'été.

Nombre de votants : 10

Favorable : 10

Défavorable : 0

Points économiques et informations du Comité Social et Economique :

1. Présentation du budget prévisionnel 2025

M. Sartre procède à la présentation du budget 2025. Le montant global est d'environ 100 K€ répartis en 81 K€ pour les ASC et 20 K€ pour le fonctionnement.

Pour le budget ASC, la plus grosse partie du budget est consacré aux chèques vacances, et au Noël des salariés.

Le budget de fonctionnement se répartit entre les frais de formation des élus et les prestations de service.

Le Président demande si le budget formation sera réellement aussi important en 2025, compte tenu des élections qui doivent se dérouler l'année prochaine.

M. Metayer répond non. Mais il faudra voir à la fin de l'année comment ces fonds pourront être imputés.

2. Augmentation des chèques vacances 2025

Le Président indique que l'augmentation des chèques vacances de 10 € par personne a été vue dans le budget.

M. Metayer indique qu'une note va être diffusée avec une date limite au 30 mars pour le retour des feuilles d'imposition pour les salariés. Le CSE continue à commander des chèques papier individuels, car ils sont plus pratiques à utiliser. Passée la date du 30 mars, il ne sera plus possible de commander des chèques vacances, car il y a des frais de commissions et des frais d'envoi à chaque nouvelle commande.

Le Président demande si on garde bien la carte SWILE pour les cadeaux des salariés et les chèques papier pour les chèques vacances.

M. Metayer répond oui, car les chèques vacances SWILE, ne sont pas utilisables dans les restaurants, or, beaucoup de salariés souhaitent les utiliser au restaurant.

Le Président demande si les élus ont des retours sur l'utilisation du Passtime, il suggère aux élus de faire un rappel sur l'utilisation de la carte Passtime.

M. Metayer répond que les salariés qui utilisent le Passtime en sont satisfaits.

3. Date de la première réunion des NAO

Le Président indique que la date de la première réunion est fixée au 20 mars à 10h00, les convocations vont être expédiées.

4. Accord capital carrière : volume des points acquis sur l'année 2024

Mme Pichot-Serrau indique qu'il y a eu 174.68 points attribués.

Pour 298 salariés au 31 décembre, 184 ont bénéficié d'un point, et 35 ont bénéficié de 0.5 points.

M. Lenoir demande combien de points avaient été attribués l'année dernière.

Mme Pichot-Serrau répond qu'il y avait eu 144 points sur un effectif de 292 salariés.

5. Publication index Egalité femmes/hommes – année 2024

Le Président indique que l'index égalité femmes/hommes pour 2024 est de cent pour cent. Il est basé sur différents indices obligatoires pour les entreprises. Il est suivi et publié depuis plusieurs années.

Point hygiène sécurité et conditions de travail

1. Où en sont les travaux de grenaillage à Rabion et Sillac ?

M. Moreau indique que les travaux doivent avoir lieu fin mars, début avril car la température doit être supérieur à 15° et il ne doit pas y avoir d'humidité.

2. Quel est l'état d'avancement de la peinture au sol de la colonne ?

M. Moreau indique qu'au niveau de l'arrêt séminaire le marquage et le quadrillage sont faits.

3. Quel est le suivi du cas du client M. Nebout ? Quelles actions ont été prises et quelles solutions sont envisagées.

M. Moreau indique que ce Monsieur est sous tutelle et suivi par l'UDAF. A chaque incident il y a une intervention de la Police, de la Préfecture et des services sociaux. La tutelle veille à ce que son abonnement soit à jour, il a été verbalisé car il fumait dans le bus. Il y a une réunion mensuelle avec OMEGA, l'UDAF etc... pour lui trouver une solution d'hébergement personnalisée. Côté STGA la Direction fait tout ce qu'elle peut.

Le Président indique que d'un point de vue juridique c'est compliqué de refuser l'accès à une personne pour des problèmes d'hygiène.

4. Dysfonctionnement des feux BHNS. Quelles sont les causes identifiées et quelles actions sont prévues ? Bus suiveur : aucune détection

Le Président indique qu'un nouveau point a été fait. Une nouvelle version a été installée, elle doit améliorer le fonctionnement. Il demande aux conducteurs s'ils ont constaté la différence.

Mme Jonquet répond que ça ne fonctionne pas à la gare, ni à la Madeleine.

Mme Russeil indique que les conducteurs perdent beaucoup de temps, et qu'ils ne savent

jamais si ça va marcher ou pas.

Le Président répond que l'entreprise fait le maximum, la mise à jour a été faite et des pièces sont en cours d'approvisionnement.

M. Metayer indique qu'il y a un problème de détection quand plusieurs lignes se suivent, et les voitures ne savent plus ce qu'elles doivent faire.

Le Président indique que d'un côté on lui dit que ça marche, et que de l'autre, on lui dit que rien ne marche, c'est contradictoire.

M. Rougier indique qu'Aquitaine ne fonctionne que dans un sens.

Le Président répond que c'est inquiétant quand les mauvais feux se déclenchent.

M. Rougier indique que c'est très aléatoire. Il ne se passe jamais les mêmes choses sur les différents tours. Il n'y a pas un carrefour qui fonctionne correctement depuis des mois.

Mme Jonquet indique que cela pose un problème au niveau des temps de passage.

Le Président répond que la vitesse commerciale n'a pas été améliorée depuis 2019.

M. Rougier indique que parfois les conducteurs sont obligés de passer au rouge, il demande ce qui se passera s'il y a un accident.

M. Metayer indique qu'il n'y a pas deux trajets identiques.

Le Président indique que Mme Coutel va venir. Avec Annabelle, elles passent du temps sur le terrain pour voir ce qui va bien ou pas. Elles font le paramétrage de ce qui est possible, sinon ETPM intervient, et ensuite il faut voir le problème de matériel.

15h00 – arrivée de Mme Coutel

Mme Coutel indique qu'il y a un problème avec les feux piétons à Patapain, il y a des codes trajets à reprogrammer, mais normalement cela fonctionne en pied de feu, elle l'a vu vendredi avec ETPM, la réparation a été faite. Les feux piétons provoquent des problèmes quand le signal sonore est activé.

Mme Russeil indique qu'au cimetière de Ruelle, la libération est trop rapide, comme à Castorama.

M. Rougier indique qu'il a été surpris par le losange qui détecte très loin à Patapain.

Le Président demande si tous les véhicules ont un problème pour déclencher à Patapain, ou seulement certaines lignes.

M. Rougier répond que ce n'est jamais la même chose.

Mme Coutel répond que ETPM doit corriger des codes trajets, ils doivent voir avec leur sous-traitant.

M. Jardry demande ce qu'il en est de Carat.

Mme Coutel répond que le problème de matériel est réparé, mais que les codes trajets sont à reprogrammer.

Le Président indique que des vérifications sont faites sur les parcours, il y a des codes trajets à reprogrammer, et il faut demander une date de livraison pour les pièces. Il faut reprendre les paramétrages pour les feux qui ne fonctionnent pas.

M. Lenoir demande si le problème pourrait venir des bus.

Le Président répond non.

M. Cadoret demande si on sait si les bus se connectent en permanence, ou s'ils se déconnectent tous. Parfois le PC appelle les bus et ça ne répond pas.

Mme Coutel répond que ce sera vérifié. Il y a des statistiques d'échecs où l'on voit si la connexion fonctionne.

Le Président répond qu'il faut mettre la pression et vérifier Aquitaine. Il faut relancer en urgence.

15h16 – départ de Mme Coutel

5. Avez-vous des retours concernant les travaux ?

Le Président indique qu'il a reçu la réponse d'Angoulême, les travaux ne sont pas prévus au 1^{er} semestre 2025, il y aura un point en mars pour le second semestre, ou pour 2026.

La ville de Fléac a répondu que des devis ont été demandés, des travaux seront réalisés en fonction du budget.

Au Gond Pontouvre des travaux sont prévus dans les années à venir. Le programme se fera en fonction du budget.

A Linars, les travaux seront examinés sous réserve des budgets.

A Soyaux, la réfection est prévue courant 2025.

Les autres villes n'ont pas répondu, mais les budgets sont en cours de vote, il faut patienter encore un peu.

6. Point BD 2025 : prix des tickets 0.60€ ! Pas d'affichage dans les bus, Champ de Mars très difficile et dangereux.

Le Président indique que GrandAngoulême a augmenté le tarif. La STGA a proposé de vendre des pass journées à prix ronds. Le Président attend une réponse.

Mme Jonquet indique qu'il faudrait mettre un affichage dans les bus. Il y a beaucoup d'étrangers, c'est difficile d'expliquer.

Mme Pichot-Serrau indique que ce sont des vieux tickets inutilisables qui ont été vendus.

Mme Russeil demande quand est-ce qu'on pourra payer à bord avec la carte bancaire.

Le Président répond que cela fait plusieurs années qu'il fait la demande auprès de GrandAngoulême.

Mme Blot demande ce qui empêche cette évolution

Le Président répond que c'est financier, car il faut faire des mises à jour et revoir les tarifs. Cela fait plusieurs fois que la proposition est faite, elle sera refaite en même temps que la proposition de pass pour la BD.

Mme Jonquet indique que c'était très compliqué de circuler au Champ de Mars pendant le festival. La circulation est déviée avant et après le festival, mais pendant il y a trop de monde, et en plus il y avait les camions de CRS le long de la route, c'était dangereux, et difficile de se croiser.

M. Moreau répond qu'il y avait un renforcement exceptionnel de la sécurité, il faudra voir pour les prochaines années.

7. Quand est-ce que les nouveaux bus arriveront ? Car on connaît un vieillissement du parc sans précédent qui se ressent sur la santé des conducteurs, en plus du très mauvais état des routes

Le Président indique que 8 bus électriques et un bus électrique articulé ont été commandés,

ils seront livrés dans un an. Cela laisse le temps d'effectuer les travaux pour raccorder les câbles et les ilots de charges sur les panneaux photovoltaïques. La STGA attend une réponse de l'assureur pour les contraintes

Mme Jonquet indique que les conducteurs espéraient plus de nouveaux bus.

Le Président répond que GrandAngoulême devait choisir le carburant. Avec le BHNS il y a eu un gros rajeunissement, mais depuis plus rien. Il a redonné à GrandAngoulême les besoins en termes de véhicules, c'est-à-dire 22.

M. Jardry : les véhicules vont arriver à 800.000 kilomètres, c'est ça qui fait du bruit.

Le Président indique que la STGA exprime ses besoins, mais ce n'est pas elle qui décide.

Mme Mercier demande quand est-ce que le bus électrique va arriver à Cognac.

Le Président répond que la livraison aura lieu en juin en 100% électrique pour un seul bus. L'entreprise fait le maximum pour conserver le parc en bon état. Il y a beaucoup de problèmes sur les BHNS qui font beaucoup de kilomètres. Il faudra peut-être les intervertir avec des bus d'autres lignes. Ils ont dépassé les 350.000 kilomètres. En 2034, la même année, un quart du parc aura le même âge et la même usure. Le pack batterie sera à changer, ce sera pris en charge par GrandAngoulême, mais la durée de vie est plutôt bonne.

M. Jardry demande où en est le problème des pompes hydrauliques sur le 623.

Le Président répond que plusieurs conducteurs n'ont rien remarqué, et l'atelier n'a pas vu de problème.

M. Sartre indique que les navettes sont difficiles à manœuvrer, elles font mal aux bras.

Points divers

Mme Pichot-Serrau indique que la prime de présentisme sera versée en février, à 69 personnes pour 1 an, 47 personnes pour 2 ans et 79 personnes pour 3 ans.

M. Lenoir indique que le Bigre évoque la refonte des lignes, il demande ce qu'il en est de la ligne 23.

M. Moreau répond qu'une proposition a été faite à GrandAngoulême de modifier les lignes 20, 21 et 23, surtout pour les concentrer sur les heures de pointe. Une proposition a été faite pour une petite ligne, les Groies, 3 Palis, Nersac, avec 2 ou 3 courses le matin et le soir qui permettent d'aller dans les zones industrielles sans voiture.

Le Président indique que tous les services scolaires sous-traités sont en appel d'offres actuellement. A la prochaine rentrée, il y aura un seul lot, donc un seul sous-traitant, et un seul interlocuteur.

Mme Mercier demande s'il y a un retour de GrandCognac sur les lignes pour la rentrée.

M. Moreau répond que la ligne de Segonzac disparaît, une ligne serait coupée en deux. Il y a des discussions en cours, et il faut attendre le vote de l'agglomération.

Mme Jonquet demande si cela modifiera la grille qui avait été présentée.

M. Moreau répond que non, il n'y aura plus de service en trois vacations, il y aura peut-être des deux vacations au maximum. Il n'y aura plus de prise de service à Segonzac.

Mme Mercier demande si le nouveau dépôt sera prêt fin décembre.

M. Moreau répond que la livraison aura plutôt lieu en juillet 2026, les modifications sont enclenchées.

M. Lenoir indique que les caméras sur le parking ont été changées.

Le Président répond que le système précédent n'était pas terrible. Il a été changé par un système plus performant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 15h54

COMITÉ SOCIAL ECONOMIQUE DE LA STGA
BP 32 322
554, Route de Bordeaux
16023 ANGOULÊME CEDEX
Tél : 05 45 65 25 29 Fax : 05 45 65 25 33

Secrétaire du CSE

